

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **30 AVRIL 2026**

Délibération n° 2026-04-45

Objet de la Délibération :

**Approbation du Compte
Financier Unique 2025-
Budget du camping municipal
« Les Écrins »**

**Présidence de M. Rémi ROUX,
Maire de L'Argentière-La Bessée**

19 membres en exercice dont :

**1 absent et représenté : Sébastien FERRUS
MACHADO qui donne procuration à Rémi
ROUX**

**18 présents : Rémi ROUX, Benjamin
SÉMIOND, Marie-Laure MARFOURE, Marie
GUIMBERT, Michel LAPALUS, Céline
BLANCHET, Françoise BRUNET, Denis
FRASSIN, Cédric MIGLIACCIO, Marion
NICOLAS, Stéphanie PERSICOT, Alice
PRUD'HOMME, Loïc RICHARD, Jean-Pierre
RIPPERT, Alain SANCHEZ, Grégory TARDY,
Laurent THOUVENOT, Sylvia VIGNE**

Rémi ROUX se retirant du vote

Soit 17 votants

Date de convocation :

23 AVRIL 2026

Secrétaire : Françoise BRUNET

- Vu le Code Général des Collectivités (CGCT) et notamment son article L. 2222-3 ;
- Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget du camping municipal « Les Écrins », lequel peut se résumer ainsi :

CAMPING	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		18 726,51 €		19 162,48 €		
Opérations exercice	15 266,33 €	20 548,18 €	2 736,82 €	12 524,13 €		
Total	15 266,33 €	39 274,69 €	2 736,82 €	31 686,61 €	18 003,15 €	70 961,30 €
Résultat de clôture		24 008,36 €		28 949,79 €		52 958,15 €
Restes à réaliser			3 077,89 €		3 077,89 €	
Total cumulé		24 008,36 €		25 871,90 €		49 880,26 €
Résultat définitif		24 008,36 €		25 871,90 €		49 880,26 €

- Vu le Compte Financier Unique 2025 du camping municipal « Les Écrins » ;



- *Considérant que* le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
- *Considérant que* le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du camping, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique ;
- *Considérant que* le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, *à l'unanimité (17 voix pour)* :

- Approuvent le Compte Financier Unique 2025 du budget du camping « Les Écrins ».
- Donnent tout pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE, LE 30 AVRIL 2026.

**Le Maire,
Rémi ROUX**